

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 13634
Numéro SIREN : 432 518 041
Nom ou dénomination : DNCA FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 22/04/2022 sous le numéro de dépôt 38525

DNCA Finance

Société en commandite simple

19 Place Vendôme

75001 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

DNCA Finance

Société en commandite simple

19 Place Vendôme
75001 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de la société DNCA Finance

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DNCA Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des engagements de retraite tel qu'exposé en note 2 de l'annexe.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 10 mars 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

 Anna MASLOVA

 Anne-Elisabeth Pannier

Anna MASLOVA

Anne-Elisabeth PANNIER

Associée

Associée

DNCA Finance

S.C.S.

COMPTES ANNUELS

Pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021



19 place Vendôme
75001 PARIS

Tél. 01 58 62 55 00

R.C.S. PARIS B 432 518 041

www.dnca-investments.com

ACTIF	en k €			
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 015	983	33	96
Fonds commercial	10		10	10
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	4 011	2 493	1 517	1 916
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				10
Autres immobilisations financières	525		525	512
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 560	3 476	2 085	2 545
Créances				
Clients et comptes rattachés	162 841		162 841	118 737
Fournisseurs débiteurs	72		72	244
Etat, Impôts sur les bénéfices				6 640
Etat, Taxe sur le chiffre d'affaires	61		61	86
Autres	185		185	200
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande	130		130	76
Valeurs mobilières de placement	111 640	0	111 640	102 843
Disponibilités	125 671		125 671	105 588
Charges constatées d'avance	2 548		2 548	1 761
TOTAL ACTIF CIRCULANT	403 149	0	403 149	336 174
TOTAL ACTIF	408 709	3 476	405 233	338 719

PASSIF	en k€	
	Au 31/12/21	Au 31/12/20
Capital social ou individuel	1 634	1 634
Prime d'émissions, de fusion, d'apport....	8 861	8 861
Réserve légale	164	151
Autres réserves	5 192	3 533
Report à nouveau	25 175	-15 307
Résultat de l'exercice	173 926	191 087
TOTAL CAPITAUX PROPRES	214 953	189 959
Provisions pour risques	10	365
Provisions pour charges	506	1 273
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	516	1 638
<i>Emprunts</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	17	14
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 801	65 944
<i>Personnel</i>	78 507	50 469
<i>Organismes sociaux</i>	28 599	18 630
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	1 791	3 015
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	311	189
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	11 509	7 873
Dettes fiscales et sociales	120 717	80 176
Autres dettes	2 228	989
TOTAL DETTES	189 764	147 122
TOTAL PASSIF	405 233	338 719

DNCA Finance

Compte de résultat

	<i>en k€</i>	
	2021	2020
Production vendue	400 610	282 080
Autres produits	149	197
PRODUITS	400 759	282 277
Autres achats & charges externes	-122 881	-80 228
Impôts, taxes et vers. Assim.	-12 008	-9 760
Salaires et Traitements	-58 714	-39 520
Charges sociales	-24 258	-16 318
Amortissements et provisions	-1 144	-455
Autres charges	-60	-22
CHARGES	-219 065	-146 302
RESULTAT D'EXPLOITATION	181 694	135 975
Produits financiers	3 437	64 126
Charges financières	-607	-1 312
RESULTAT FINANCIER	2 831	62 813
RESULTAT COURANT	184 525	198 788
Produits exceptionnels	1 053	8
Charges exceptionnelles	-495	-996
RESULTAT EXCEPTIONNEL	559	-988
Participation des salariés	-9 175	-3 927
Impôts sur les bénéfices	-1 982	-2 787
RESULTAT NET	173 926	191 087

Désignation de la société : DNCA FINANCE SCS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2021, dont le total est de 405 233 keuros et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 173 926 keuros.

L'exercice clos le 31 décembre 2021 a eu une durée de 12 mois et a couvert la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été établis selon les normes définies par le Plan Comptable Général, selon les dispositions du règlement de l'ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Les montants sont exprimés en keuros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles et incorporelles correspond à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et le cas échéant, des pertes constatées.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

	Durée de vie prévue
Concessions, logiciels et brevets	1 à 3 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	3 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	3 à 5 ans
Matériel informatique	3 à 20 ans
Mobilier	4 à 10 ans

Chiffres d'affaires et créances

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement de commissions facturées à des OPCVM. La facturation est réalisée soit mensuellement, soit trimestriellement, soit semestriellement en fonction de la nature des commissions facturées.

Les factures à établir sont essentiellement des frais de gestion de l'activité de la gestion collective. Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

S'agissant des commissions de performance, elles sont comptabilisées quand elles sont devenues définitivement acquises à la société de gestion.

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoire. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, la différence fait l'objet d'une dépréciation.

La comptabilité des valeurs mobilières de placement est réalisée suivant la méthode du « premier entré, premier sorti ».

Engagements de retraite

Les avantages dont bénéficie le personnel sont comptabilisés dans la rubrique « Frais de personnel ».

Dans les avantages postérieurs à l'emploi tels que les régimes de retraite et les indemnités de fin de carrière, on distingue :

- les régimes à cotisations définies, comprenant principalement les régimes de retraite de base de la sécurité sociale et les régimes de retraite complémentaires de l'AGIRC et de l'ARRCO pour lesquels l'entreprise n'est pas engagée sur le niveau des prestations. Les cotisations appelées au titre de ces régimes sont comptabilisées en charge de l'exercice.
- les régimes à prestations définies pour lesquels DNCA Finance s'engage, de manière formelle ou implicite, sur un montant ou un niveau de prestations, donnent lieu à évaluation. Cette évaluation est réalisée sur un rythme annuel par des actuaires indépendants. Les différences liées aux changements d'hypothèses actuarielles et les ajustements liés à l'expérience (effet des différences constatées entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit) constituent des écarts actuariels.

Les obligations de DNCA Finance en matière de retraite consistent en des indemnités versées lors du départ du salarié.

Conformément à la recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des normes comptables dans sa version modifiée le 5 novembre 2021, dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, en considérant pour les régimes dont les droits sont plafonnés à partir d'une certaine ancienneté, un étalement des droits sur la période précédant l'âge de départ à la retraite, sur une durée équivalente à l'ancienneté nécessaire pour atteindre les droits plafonnés.

La méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles :

- la probabilité de durée de service futur du salarié ;
- le niveau de rémunération future ;
- l'espérance de vie ;
- la rotation du personnel.

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- âge de départ : 63 ans
- accroissement des salaires : 2,68%
- taux d'actualisation : 0,75%

A compter du 1^{er} janvier 2021, DNCA Finance comptabilise ses engagements au titre des régimes de prestations définies selon les dispositions de la recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 (voir événements significatifs de l'exercice).

Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de Direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à mentionner des rémunérations individuelles.

Rémunérations variables

Au titre des rémunérations variables, DNCA Finance verse à certains de ses salariés des bonus.

En application de la Directive Ucits V et selon les dispositions de la politique de rémunération de DNCA agréée par l'AMF, pour les salariés qualifiés de preneurs de risque, cette rémunération peut faire l'objet d'un différé. Les conditions d'acquisition de ces bonus conduisent à provisionner l'intégralité des bonus attribués au titre de 2021 dès la fin de l'année 2021.

Intégration des comptes des succursales italienne et luxembourgeoise

Les états financiers des succursales italienne et luxembourgeoise, établis d'après les règles locales, sont retraités suivant les principes comptables français et intégrés à la comptabilité de DNCA Finance après élimination des opérations réciproques.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

▪ Crise sanitaire

En 2021, DNCA Finance a activé son plan de continuation des activités, à raison des mesures de confinement et de distanciation sociale décidées par le gouvernement français. Les collaborateurs de DNCA ont été placés en télé-travail pendant une partie de l'année et ont assuré la continuité des activités.

DNCA Finance n'a activé aucun des mécanismes de soutien mis en place par le gouvernement français pour faire face à la période de confinement.

▪ Distribution et acompte sur dividendes

Le 9 mars 2021, l'assemblée générale a approuvé la distribution d'un dividende de 149 901 keuros.

▪ Changement de méthode comptable : comptabilisation des engagements de retraite

En 2021, DNCA a choisi d'appliquer les dispositions de la recommandation n°2013-03 du 7 novembre 2021 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles d'évaluation et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises.

A compter du 1er janvier 2021, les engagements de retraite, représentés par les indemnités de fin de carrière des salariés français, sont comptabilisés en appliquant la méthode du corridor et en considérant une répartition linéaire des droits à prestation calculés à compter de la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits.

Au 31 décembre 2020, avant ajustement des éléments liés à l'apport partiel d'actifs d'Ostrum Asset Management et application des nouvelles modalités de calcul de l'engagement (limitation à la période d'acquisition des droits), l'engagement était estimé à 1 259 keuros, couvert par un contrat d'assurance à hauteur de 1 026 keuros et une provision de 668 keuros résultant de l'apport partiel d'actif Ostrum Asset Management.

Au 1er janvier 2021, après ajustement des éléments liés à l'apport partiel d'actif Ostrum Management et nouvelles modalités de calcul de l'engagement, celui-ci a été estimé à 533 keuros couvert par un contrat d'assurance à hauteur de 1 026 keuros. DNCA Finance se trouve donc dans une situation de sur-financement pour 493 keuros. Compte tenu de la provision issue de l'apport partiel d'actif Ostrum Asset Management pour 477 keuros, la comptabilisation des engagements de retraite a un impact favorable de 969 keuros sur le report à nouveau et trouve sa contrepartie dans les charges constatées d'avance pour un montant de 493 keuros.

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Valeurs en k€	2021	2020
Commissions de gestion	237 712	126 176
Délégations de gestion	31 160	57 271
Commissions de mouvement	10 390	8 857
Commissions de performance	119 545	88 947
Autres éléments	1 803	829
Total	400 610	282 080

Résultat financier

Valeurs en k€	2021	2020
Produits financiers		
Gain de change	24	31
IFC - produits d'intérêts	32	
Produits nets sur cessions de VMP	3 107	1 072
Reprise des dotations aux provisions de VMP	274	25
Boni de fusion		62 997
Charges financières		
Intérêts bancaires	-12	-7
Perte de change	-94	-34
Pertes nettes sur cessions de VMP	-501	-1 086
Dotation aux dépréciations de VMP	0	-184
Total	2 831	62 814

Résultat exceptionnel

Valeurs en k€	2021	2020
Produits exceptionnels		
Produits sur opération de gestion courante	97	8
Reprise provision pour impôts	957	
Charges exceptionnelles		
Pénalités, majorations	-82	
Intérêts de retard contrôle fiscal	-20	
Charges sur opération de gestion	-352	-81
Dotation pour risques et charges exceptionnelles	-42	-915
Total	559	-988

Ventilation de l'impôt sur les sociétés

Le taux d'impôt appliqué est de 27,50% conformément à l'article 205 du CGI.

Compte tenu de la forme juridique de DNCA Finance, seul l'impôt dû au titre des associés commanditaires est comptabilisé au prorata de détention des droits financiers détenus par les associés commanditaires au cours de l'année.

Le taux d'intérêt financier des associés commanditaires est de 0,01% au 31 décembre 2021.

	<i>Résultat avant impôt</i>	<i>Impôt</i>	<i>Résultat après impôts</i>
Résultat courant et participation	175 350	-1 976	173 374
Résultat exceptionnel	559	-6	552
Résultat comptable	175 908	-1 982	173 926

4. NOTES SUR LE BILAN

Tableau des immobilisations

Valeurs brutes en k€	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
<i>Fonds commercial</i>	10			10
<i>Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>	1 034		-18	1 015
Immobilisations incorporelles	1 044		-18	1 025
<i>Installations générales, agencements, aménagements divers</i>	1 700	59		1 758
<i>Matériel de transport</i>	65			65
<i>Matériel de bureau et informatique, mobilier</i>	2 142	113	-69	2 187
Immobilisations corporelles	3 907	172	-69	4 011
<i>Autres titres immobilisés</i>	10		-10	
<i>Prêts et autres immobilisations financières</i>	512	12		524
Immobilisations financières	522	12	-10	524
Actif immobilisé	5 473	184	-97	5 560

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées essentiellement de logiciels. Elles incluent également un fond commercial inscrit à l'actif depuis le 31 décembre 2003 suite à la fusion avec la société DNC Investissement SAS pour un montant de 10 keuros.

Amortissements des immobilisations

Valeurs en k€	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
<i>Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>	938	63	-18	983
Immobilisations incorporelles	938	63	-18	983
<i>Installations générales, agencements, aménagements divers</i>	824	206		1 030
<i>Matériel de transport</i>	48	10		57
<i>Matériel de bureau et informatique, mobilier</i>	1 119	355	-68	1 406
Immobilisations corporelles	1 991	570	-68	2 493
Actif immobilisé	2 929	633	-86	3 476

Actif circulantEtat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 166 362 keuros et le classement par échéance s'établit comme suit :

Valeurs en k€	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
<i>Autres</i>	525		525
Créances de l'actif circulant :			
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	162 841	162 841	
<i>Fournisseurs débiteurs</i>	72	72	
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>	130	130	
<i>Etat</i>	61	61	
<i>Autres</i>	185	185	
<i>Charges constatées d'avance</i>	2 548	2 096	452
<i>dont charges constatées d'avance liées au surfinancement des engagements de retraite</i>	452		452
<i>dont autres charges constatées d'avance</i>	2 096	2 096	
Total	166 362	165 386	976

Produits à recevoir

Le solde des clients est essentiellement constitué des revenus reconnus au titre du mois de décembre 2021. Ils seront facturés et perçus début 2022.

Valeurs brutes en k€	Montant
Clients	16 741
Clients factures à établir	146 100
Fournisseurs - débiteur	60
Fournisseurs - avance CCSS/ONSS	11
Total	162 913

Valeurs mobilières de placement

Valeurs en k€	Montant
Valeur brute comptable	111 640
Dépréciation au 31 décembre 2021	0
Valeur nette comptable des VMP	111 640
Valeur liquidative des VMP au 31 décembre 2021	112 462
Plus-value latente au 31 décembre 2021	822

Provisions

Valeurs en k€	Provisions au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	365		355	10
Provisions pour charges	1 273	506	1 273	506
Total	1 638	506	1 628	516

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 189 763 keuros et le classement par échéance s'établit comme suit :

Valeurs en k€	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Emprunts et dettes financières diverses	17		17
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 801	66 801	
Dettes fiscales et sociales	120 716	120 716	
Autres dettes	2 228	2 228	
Total	189 763	189 746	17

Charges à payer

Le total des charges à payer à la clôture de l'exercice s'élève à 180 351 keuros et se détaille comme suit :

Valeurs en k€	Montant
Fournisseurs - Factures à recevoir	65 788
Charges à payer - Congés à payer (y compris charges)	2 326
Charges à payer - Primes à payer (y compris charges)	86 295
Participation et abondement (y compris charges patronales)	24 399
Indemnité à payer (y compris charges patronales)	471
Charges à payer - Taxe d'apprentissage	18
Charges à payer - Formation professionnelle continue	15
Charges à payer - Effort construction	148
Charges à payer - Agefiph	31
Charges à payer - Cvae	487
Charges à payer - Taxe sur les dépenses de publicité	1
Charges à payer - Autres éléments	373
Total	180 351

Comptes de régularisationProduits et charges constatés d'avance

Les produits et charges constatés d'avance sont répartis par nature comme suit :

Valeurs en k€	Produits constatés d'avance	Charges constatées d'avance
En résultat d'exploitation		2 548
Total		2 548

Charges constatées d'avance liées aux engagements de retraite

Charges constatées d'avance au titre du montant net des engagements de retraite en k€	Au 31 décembre 2021
Engagement	-552
Assurance	1 048
Ecart actuariels	-44
Total	452

Evolution du capital

	Nombre	Valeur Nominale
Titres composant le capital au début d'exercice	10 975	148,91
Mouvements de l'exercice		
Titres composant le capital à la fin de l'exercice	10 975	148,91

Distribution des dividendes au titre des trois derniers exercices

Au titre des derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2018 114 048 keuros
- Exercice clos le 31 décembre 2019 102 500 keuros
- Exercice clos le 31 décembre 2020 178 901 keuros

Variation des capitaux propres

En k€	Capital	Acompte sur dividendes	Primes et réserves	Résultat	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2020	1 634	-29 000	26 238	191 087	189 959
Affectation du résultat 2020		29 000	12 186	-191 087	-149 901
Comptabilisation des engagements de retraite			969		969
Résultat 2021				173 926	173 926
Capitaux propres au 31 décembre 2021	1 634		39 393	173 926	214 953

5. AUTRES INFORMATIONS

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen au cours de la période a été de 138 personnes.

Au 31 décembre 2021, l'effectif est de 147 personnes dont 127 cadres, 19 non-cadres et 1 apprenti (sans tenir compte du prorata au titre du temps partiel).

Ces données n'incluent pas les effectifs des succursales italienne et luxembourgeoise.

Engagements et caution

Au terme d'un contrat de bail commercial conclu le 30 juillet 2014 entre les sociétés GALAXIE VENDOME et DNCA Finance a donné une garantie de paiement autonome à première demande auprès de BNP Paribas au profit de la société GALAXIE VENDOME pour un montant de 1 915 keuros représentant au maximum l'équivalent de 12 mois de loyers. Cette garantie expirera le 31 décembre 2024.

La société a octroyé une garantie bancaire au propriétaire des locaux où elle a établi ses activités luxembourgeoises, pour un montant de 21 keuros.

La société a également octroyé une garantie bancaire au propriétaire des locaux où elle a établi ses activités luxembourgeoises, pour un montant de 52,5 keuros.

Engagements de location immobilière

Au titre des baux immobiliers, DNCA Finance a un engagement de versement de :

- 6 170 keuros HT (hors charges locatives) en France
- 879 keuros (hors charges locatives) en Italie.
- 306 keuros (hors charges locatives) au Luxembourg

Consolidation

L'ensemble consolidé le plus grand dans lequel les données financières de DNCA Finance sont intégrées est BPCE, dont le siège social se trouve 50 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris (RCS Paris 493 455 042). Les comptes consolidés du Groupe BPCE sont disponibles sur le site internet www.groupebpce.fr.

L'ensemble consolidé le plus petit dans lequel les données financières de DNCA Finance sont intégrées est Natixis Investment Managers, dont le siège social se trouve 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris (RCS Paris 453 952 681).

Evènements postérieurs à la clôture

Depuis le 1^{er} janvier 2022 jusqu'à la date d'arrêté des comptes par le gérant, aucun évènement nécessitant une mention dans l'annexe n'a été identifié.

DNCA Finance
Société en commandite simple
au capital social de 1 634 319,43 €
19 place Vendôme
75001 Paris
432 518 041 RCS Paris

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 MARS 2022

Le 29 mars 2022, à 17h30, les associés de la société DNCA Finance (la «**Société**») se sont réunis en assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Renouvellement du mandat de membre du comité de surveillance de Monsieur Cyril Marie
2. Renouvellement du mandat de membre du comité de surveillance de Natixis Investment Managers
3. Renouvellement du mandat de membre du comité de surveillance de Monsieur Jean-Charles Mériaux
4. Renouvellement du mandat de membre du comité de surveillance de Monsieur Grégoire Scheiff
5. Présentation et approbation des rapports et comptes annuels :
 - a. Présentation du rapport annuel sur la gestion de DNCA Finance et des comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2021
 - b. Présentation des rapports des commissaires aux comptes y afférents
6. Constatation de l'existence de sommes distribuables, affectation du résultat de l'exercice écoulé et distribution d'un dividende
7. Approbation des dépenses visées à l'article 223 quater et 223 quinquies du CGI
8. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers
9. Quitus au gérant et aux mandataires qui ont été en fonction au cours de l'exercice écoulé pour leur gestion pendant cet exercice
10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Chaque associé a été régulièrement convoqué le 11 mars 2022.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée post-séance par chaque membre de l'assemblée, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Eric Franc, gérant de DNCA FINANCE SCS, préside l'assemblée.

Monsieur Jérôme Urvoy, représentant Natixis Investment Managers Participations 3 et Monsieur Cyril Marie, représentant Natixis Investment Managers et la Société des Cadres DNCA, sont appelés comme scrutateurs et acceptent cette fonction.

L'assemblée générale désigne Monsieur Grégoire Scheiff en qualité de secrétaire.

Le cabinet Deloitte & Associés, co-commissaire aux comptes titulaire, représenté par Madame Anne-Elisabeth Pannier, régulièrement convoqué le 11 mars 2022, est absent et excusé.

Le cabinet PriceWaterhouseCoopers, co-commissaire aux comptes titulaire, représenté par Madame Anna Maslova, régulièrement convoqué le 11 mars 2022, est absent et excusé.

Monsieur Sébastien Lepage, représentant le comité social et économique, régulièrement convoqué le 11 mars 2022, est absent et excusé.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 10 975 parts sociales plus une part en industrie auxquelles sont rattachés 10 976 droits de vote, sur les 10 976 droits de vote.

En conséquence, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer en assemblée générale ordinaire.

Le Président évoque la mise à disposition des associés des documents suivants :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé ;
- une copie de la lettre de convocation envoyée aux commissaires aux comptes ;
- une copie de la lettre de convocation adressée au représentant du comité social et économique ;
- la feuille de présence et les pouvoirs donnés par les associés représentés ;
- un exemplaire des statuts ;
- la liste des associés.

Il énumère également les documents suivants, qui vont être soumis à l'assemblée générale :

- le rapport annuel du Gérant sur la gestion de la Société au cours de l'exercice écoulé ;
- les comptes sociaux de l'exercice écoulé et le rapport général des commissaires aux comptes y afférant ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente assemblée générale a été convoquée conformément aux prescriptions légales et réglementaires et déclare que les documents et renseignements réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'assemblée générale.

Il indique en outre que les mêmes documents que ceux adressés aux associés ont été remis, dans les mêmes délais, aux représentants du comité social et économique.

Les membres de l'assemblée générale lui donnent acte de cette déclaration.

Avant de soumettre les résolutions au vote, le Président fait un point sur la situation des fonds gérés par DNCA Finance au regard de la guerre russo-ukrainienne.

Puis, il donne lecture des documents soumis à l'assemblée générale.

Le Président soumet au vote de l'assemblée générale les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, renouvelle le mandat de membre du comité de surveillance de Monsieur Cyril Marie, pour une durée de 6 ans, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Monsieur Cyril Marie a fait savoir qu'il acceptait le renouvellement de ce mandat et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée avec le consentement de tous les Associés Commandités et de tous les Associés Commanditaires.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, renouvelle le mandat de membre du comité de surveillance de Natixis Investment Managers, pour une durée de 6 ans, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Natixis Investment Managers a fait savoir qu'elle acceptait le renouvellement de ce mandat.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée avec le consentement de tous les Associés Commandités et de tous les Associés Commanditaires.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, renouvelle le mandat de membre du comité de surveillance de Monsieur Jean-Charles Mériaux, pour une durée de 6 ans, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Monsieur Jean-Charles Mériaux a fait savoir qu'il acceptait le renouvellement de ce mandat et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée avec le consentement de tous les Associés Commandités et de tous les Associés Commanditaires.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, renouvelle le mandat de membre du comité de surveillance de Monsieur Grégoire Scheiff, pour une durée de 6 ans, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Monsieur Grégoire Scheiff a fait savoir qu'il acceptait le renouvellement de ce mandat et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée avec le consentement de tous les Associés Commandités et de tous les Associés Commanditaires.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport annuel établi par le gérant sur la gestion de DNCA Finance au cours de l'exercice écoulé, des comptes sociaux dudit exercice, ainsi que du rapport des commissaires aux comptes sur ces comptes, approuve l'ensemble de ces documents tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée avec le consentement de tous les Associés Commandités et de tous les Associés Commanditaires.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir constaté :

- que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se solde par un bénéfice de 173.926.228 euros,
- que le report à nouveau s'élève à 25.174.825 euros,
- et qu'une réserve d'impôt sur la fortune luxembourgeois est disponible pour 198.900 euros,

décide :

- de doter la réserve annuelle d'impôt sur la fortune luxembourgeois pour 590.250 euros,
- de créditer le report à nouveau à hauteur de 1.347.871 euros pour le porter à 26.522.697 euros,
- de distribuer une somme de 172.187.007 euros.

Sommes distribuables	Proposition d'affectation	
Résultat de l'exercice	173 926 228,28	Réserve impôt sur la fortune 590 250,00
Report à nouveau	25 174 825,48	Distribution 172 187 006,95
Réserve impôt sur la fortune	198 900,00	Report à nouveau 26 522 696,81
TOTAL	199 299 953,76	TOTAL 199 299 953,76

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, le montant des dividendes éligibles à l'abattement de 40 % s'établit à 172 187 keuros.

En application des stipulations de l'article 10 des statuts, la distribution sera répartie de la façon suivante entre les associés :

Données DNCA Finance - euros	Résultat comptable	Dividende	Taux de distribution	Répartition du dividende		
				Natixis IM P3	Sté des Cadres DNCA	Natixis IM
Droits fixes (A)	250 000	250 000	100,00%		250 000	
Nombre actions		10 975		10 929	45	1
Droits financiers		100,00%		86,9920%	13,0000%	0,0080%
Droits proportionnels (B) = (1+2)	173 676 228	171 937 007		149 576 589	22 352 570	7 848
Résultat avant IS commanditaires (1)	173 682 066	171 942 845	98,999%	149 576 589	22 352 570	13 686
IS commanditaires (2)	-5 838	-5 838	100,00%			-5 838
TOTAL (A+B) avt arrondi	173 926 228,28	172 187 006,95	99,00%	149 576 589	22 602 570	7 848
MONTANTS UNITAIRE PAR PART AVANT ARRONDI						
PART INDUSTRIE					250 000,00	
PARTS A				13 686,21		
PARTS B					496 723,77	
PARTS C						7 848,21
MONTANTS TOTAUX APRES ARRONDI						
PART INDUSTRIE					250 000,00	
PARTS A				149 576 589,09		
PARTS B					22 352 569,65	
PARTS C						7 848,21
TOTAL					149 576 589,09	22 602 569,65
						7 848,21
Effet arrondi					0,20	-0,19
						0,00

L'assemblée générale ordinaire rappelle en outre qu'il a été distribué aux actionnaires à titre de dividendes :

- 114.048.346 euros au titre de 2018,
- 102.499.974 euros au titre de 2019,
- 178.900.958 euros au titre de 2020.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée avec le consentement de tous les Associés Commandités et de tous les Associés Commanditaires.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires constate, au titre de l'exercice écoulé, les dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, suivantes :

- au titre de l'article 223 quater du CGI : néant
- au titre de l'article 223 quinquies du CGI : néant

Mise aux voix, cette résolution est adoptée avec le consentement de tous les Associés Commandités et de tous les Associés Commanditaires.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, renouvelle le cabinet PricewaterhouseCoopers dans ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de 6 ans, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Le cabinet PricewaterhouseCoopers a fait savoir qu'il acceptait le renouvellement de son mandat.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée avec le consentement de tous les Associés Commandités et de tous les Associés Commanditaires.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, donne quitus au gérant et aux mandataires qui ont été en fonction au cours de l'exercice écoulé pour leur gestion pendant cet exercice.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée avec le consentement de tous les Associés Commandités et de tous les Associés Commanditaires.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, confère tous pouvoirs au gérant, à tous mandataires désignés par lui, et au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée générale ordinaire à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

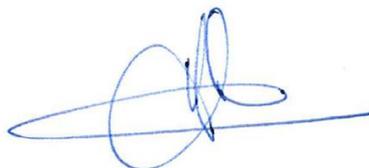
Mise aux voix, cette résolution est adoptée avec le consentement de tous les Associés Commandités et de tous les Associés Commanditaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le bureau.



Eric FRANC
Président de séance



Jérôme URVOY
Scrutateur



Cyril MARIE
Scrutateur



Grégoire SCHEIFF
Secrétaire de
séance

* * *

DNCA Finance

Société en commandite simple

19 Place Vendôme

75001 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

DNCA Finance

Société en commandite simple

19 Place Vendôme
75001 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de la société DNCA Finance

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DNCA Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des engagements de retraite tel qu'exposé en note 2 de l'annexe.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 10 mars 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

 Anna MASLOVA

 Anne-Elisabeth PANNIER

Anna MASLOVA

Anne-Elisabeth PANNIER

Associée

Associée

DNCA Finance

S.C.S.

COMPTES ANNUELS

Pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021



19 place Vendôme
75001 PARIS

Tél. 01 58 62 55 00

R.C.S. PARIS B 432 518 041

www.dnca-investments.com

ACTIF	en k €			
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 015	983	33	96
Fonds commercial	10		10	10
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	4 011	2 493	1 517	1 916
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				10
Autres immobilisations financières	525		525	512
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 560	3 476	2 085	2 545
Créances				
Clients et comptes rattachés	162 841		162 841	118 737
Fournisseurs débiteurs	72		72	244
Etat, Impôts sur les bénéfices				6 640
Etat, Taxe sur le chiffre d'affaires	61		61	86
Autres	185		185	200
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande	130		130	76
Valeurs mobilières de placement	111 640	0	111 640	102 843
Disponibilités	125 671		125 671	105 588
Charges constatées d'avance	2 548		2 548	1 761
TOTAL ACTIF CIRCULANT	403 149	0	403 149	336 174
TOTAL ACTIF	408 709	3 476	405 233	338 719

PASSIF	en k€	
	Au 31/12/21	Au 31/12/20
Capital social ou individuel	1 634	1 634
Prime d'émissions, de fusion, d'apport....	8 861	8 861
Réserve légale	164	151
Autres réserves	5 192	3 533
Report à nouveau	25 175	-15 307
Résultat de l'exercice	173 926	191 087
TOTAL CAPITAUX PROPRES	214 953	189 959
Provisions pour risques	10	365
Provisions pour charges	506	1 273
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	516	1 638
<i>Emprunts</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	17	14
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 801	65 944
<i>Personnel</i>	78 507	50 469
<i>Organismes sociaux</i>	28 599	18 630
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	1 791	3 015
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	311	189
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	11 509	7 873
Dettes fiscales et sociales	120 717	80 176
Autres dettes	2 228	989
TOTAL DETTES	189 764	147 122
TOTAL PASSIF	405 233	338 719

DNCA Finance

Compte de résultat

	<i>en k€</i>	
	2021	2020
Production vendue	400 610	282 080
Autres produits	149	197
PRODUITS	400 759	282 277
Autres achats & charges externes	-122 881	-80 228
Impôts, taxes et vers. Assim.	-12 008	-9 760
Salaires et Traitements	-58 714	-39 520
Charges sociales	-24 258	-16 318
Amortissements et provisions	-1 144	-455
Autres charges	-60	-22
CHARGES	-219 065	-146 302
RESULTAT D'EXPLOITATION	181 694	135 975
Produits financiers	3 437	64 126
Charges financières	-607	-1 312
RESULTAT FINANCIER	2 831	62 813
RESULTAT COURANT	184 525	198 788
Produits exceptionnels	1 053	8
Charges exceptionnelles	-495	-996
RESULTAT EXCEPTIONNEL	559	-988
Participation des salariés	-9 175	-3 927
Impôts sur les bénéfices	-1 982	-2 787
RESULTAT NET	173 926	191 087

Désignation de la société : DNCA FINANCE SCS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2021, dont le total est de 405 233 keuros et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 173 926 keuros.

L'exercice clos le 31 décembre 2021 a eu une durée de 12 mois et a couvert la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été établis selon les normes définies par le Plan Comptable Général, selon les dispositions du règlement de l'ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Les montants sont exprimés en keuros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles et incorporelles correspond à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et le cas échéant, des pertes constatées.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

	Durée de vie prévue
Concessions, logiciels et brevets	1 à 3 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	3 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	3 à 5 ans
Matériel informatique	3 à 20 ans
Mobilier	4 à 10 ans

Chiffres d'affaires et créances

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement de commissions facturées à des OPCVM. La facturation est réalisée soit mensuellement, soit trimestriellement, soit semestriellement en fonction de la nature des commissions facturées.

Les factures à établir sont essentiellement des frais de gestion de l'activité de la gestion collective. Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

S'agissant des commissions de performance, elles sont comptabilisées quand elles sont devenues définitivement acquises à la société de gestion.

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoire. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, la différence fait l'objet d'une dépréciation.

La comptabilité des valeurs mobilières de placement est réalisée suivant la méthode du « premier entré, premier sorti ».

Engagements de retraite

Les avantages dont bénéficie le personnel sont comptabilisés dans la rubrique « Frais de personnel ».

Dans les avantages postérieurs à l'emploi tels que les régimes de retraite et les indemnités de fin de carrière, on distingue :

- les régimes à cotisations définies, comprenant principalement les régimes de retraite de base de la sécurité sociale et les régimes de retraite complémentaires de l'AGIRC et de l'ARRCO pour lesquels l'entreprise n'est pas engagée sur le niveau des prestations. Les cotisations appelées au titre de ces régimes sont comptabilisées en charge de l'exercice.
- les régimes à prestations définies pour lesquels DNCA Finance s'engage, de manière formelle ou implicite, sur un montant ou un niveau de prestations, donnent lieu à évaluation. Cette évaluation est réalisée sur un rythme annuel par des actuaires indépendants. Les différences liées aux changements d'hypothèses actuarielles et les ajustements liés à l'expérience (effet des différences constatées entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit) constituent des écarts actuariels.

Les obligations de DNCA Finance en matière de retraite consistent en des indemnités versées lors du départ du salarié.

Conformément à la recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des normes comptables dans sa version modifiée le 5 novembre 2021, dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, en considérant pour les régimes dont les droits sont plafonnés à partir d'une certaine ancienneté, un étalement des droits sur la période précédant l'âge de départ à la retraite, sur une durée équivalente à l'ancienneté nécessaire pour atteindre les droits plafonnés.

La méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles :

- la probabilité de durée de service futur du salarié ;
- le niveau de rémunération future ;
- l'espérance de vie ;
- la rotation du personnel.

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- âge de départ : 63 ans
- accroissement des salaires : 2,68%
- taux d'actualisation : 0,75%

A compter du 1^{er} janvier 2021, DNCA Finance comptabilise ses engagements au titre des régimes de prestations définies selon les dispositions de la recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 (voir événements significatifs de l'exercice).

Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de Direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à mentionner des rémunérations individuelles.

Rémunérations variables

Au titre des rémunérations variables, DNCA Finance verse à certains de ses salariés des bonus.

En application de la Directive Ucits V et selon les dispositions de la politique de rémunération de DNCA agréée par l'AMF, pour les salariés qualifiés de preneurs de risque, cette rémunération peut faire l'objet d'un différé. Les conditions d'acquisition de ces bonus conduisent à provisionner l'intégralité des bonus attribués au titre de 2021 dès la fin de l'année 2021.

Intégration des comptes des succursales italienne et luxembourgeoise

Les états financiers des succursales italienne et luxembourgeoise, établis d'après les règles locales, sont retraités suivant les principes comptables français et intégrés à la comptabilité de DNCA Finance après élimination des opérations réciproques.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

▪ Crise sanitaire

En 2021, DNCA Finance a activé son plan de continuation des activités, à raison des mesures de confinement et de distanciation sociale décidées par le gouvernement français. Les collaborateurs de DNCA ont été placés en télé-travail pendant une partie de l'année et ont assuré la continuité des activités.

DNCA Finance n'a activé aucun des mécanismes de soutien mis en place par le gouvernement français pour faire face à la période de confinement.

▪ Distribution et acompte sur dividendes

Le 9 mars 2021, l'assemblée générale a approuvé la distribution d'un dividende de 149 901 keuros.

▪ Changement de méthode comptable : comptabilisation des engagements de retraite

En 2021, DNCA a choisi d'appliquer les dispositions de la recommandation n°2013-03 du 7 novembre 2021 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles d'évaluation et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises.

A compter du 1er janvier 2021, les engagements de retraite, représentés par les indemnités de fin de carrière des salariés français, sont comptabilisés en appliquant la méthode du corridor et en considérant une répartition linéaire des droits à prestation calculés à compter de la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits.

Au 31 décembre 2020, avant ajustement des éléments liés à l'apport partiel d'actifs d'Ostrum Asset Management et application des nouvelles modalités de calcul de l'engagement (limitation à la période d'acquisition des droits), l'engagement était estimé à 1 259 keuros, couvert par un contrat d'assurance à hauteur de 1 026 keuros et une provision de 668 keuros résultant de l'apport partiel d'actif Ostrum Asset Management.

Au 1er janvier 2021, après ajustement des éléments liés à l'apport partiel d'actif Ostrum Management et nouvelles modalités de calcul de l'engagement, celui-ci a été estimé à 533 keuros couvert par un contrat d'assurance à hauteur de 1 026 keuros. DNCA Finance se trouve donc dans une situation de sur-financement pour 493 keuros. Compte tenu de la provision issue de l'apport partiel d'actif Ostrum Asset Management pour 477 keuros, la comptabilisation des engagements de retraite a un impact favorable de 969 keuros sur le report à nouveau et trouve sa contrepartie dans les charges constatées d'avance pour un montant de 493 keuros.

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Valeurs en k€	2021	2020
Commissions de gestion	237 712	126 176
Délégations de gestion	31 160	57 271
Commissions de mouvement	10 390	8 857
Commissions de performance	119 545	88 947
Autres éléments	1 803	829
Total	400 610	282 080

Résultat financier

Valeurs en k€	2021	2020
Produits financiers		
Gain de change	24	31
IFC - produits d'intérêts	32	
Produits nets sur cessions de VMP	3 107	1 072
Reprise des dotations aux provisions de VMP	274	25
Boni de fusion		62 997
Charges financières		
Intérêts bancaires	-12	-7
Perte de change	-94	-34
Pertes nettes sur cessions de VMP	-501	-1 086
Dotation aux dépréciations de VMP	0	-184
Total	2 831	62 814

Résultat exceptionnel

Valeurs en k€	2021	2020
Produits exceptionnels		
Produits sur opération de gestion courante	97	8
Reprise provision pour impôts	957	
Charges exceptionnelles		
Pénalités, majorations	-82	
Intérêts de retard contrôle fiscal	-20	
Charges sur opération de gestion	-352	-81
Dotation pour risques et charges exceptionnelles	-42	-915
Total	559	-988

Ventilation de l'impôt sur les sociétés

Le taux d'impôt appliqué est de 27,50% conformément à l'article 205 du CGI.

Compte tenu de la forme juridique de DNCA Finance, seul l'impôt dû au titre des associés commanditaires est comptabilisé au prorata de détention des droits financiers détenus par les associés commanditaires au cours de l'année.

Le taux d'intérêt financier des associés commanditaires est de 0,01% au 31 décembre 2021.

	<i>Résultat avant impôt</i>	<i>Impôt</i>	<i>Résultat après impôts</i>
Résultat courant et participation	175 350	-1 976	173 374
Résultat exceptionnel	559	-6	552
Résultat comptable	175 908	-1 982	173 926

4. NOTES SUR LE BILAN

Tableau des immobilisations

Valeurs brutes en k€	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
<i>Fonds commercial</i>	10			10
<i>Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>	1 034		-18	1 015
Immobilisations incorporelles	1 044		-18	1 025
<i>Installations générales, agencements, aménagements divers</i>	1 700	59		1 758
<i>Matériel de transport</i>	65			65
<i>Matériel de bureau et informatique, mobilier</i>	2 142	113	-69	2 187
Immobilisations corporelles	3 907	172	-69	4 011
<i>Autres titres immobilisés</i>	10		-10	
<i>Prêts et autres immobilisations financières</i>	512	12		524
Immobilisations financières	522	12	-10	524
Actif immobilisé	5 473	184	-97	5 560

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées essentiellement de logiciels. Elles incluent également un fond commercial inscrit à l'actif depuis le 31 décembre 2003 suite à la fusion avec la société DNC Investissement SAS pour un montant de 10 keuros.

Amortissements des immobilisations

Valeurs en k€	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
<i>Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>	938	63	-18	983
Immobilisations incorporelles	938	63	-18	983
<i>Installations générales, agencements, aménagements divers</i>	824	206		1 030
<i>Matériel de transport</i>	48	10		57
<i>Matériel de bureau et informatique, mobilier</i>	1 119	355	-68	1 406
Immobilisations corporelles	1 991	570	-68	2 493
Actif immobilisé	2 929	633	-86	3 476

Actif circulantEtat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 166 362 keuros et le classement par échéance s'établit comme suit :

Valeurs en k€	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
<i>Autres</i>	525		525
Créances de l'actif circulant :			
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	162 841	162 841	
<i>Fournisseurs débiteurs</i>	72	72	
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>	130	130	
<i>Etat</i>	61	61	
<i>Autres</i>	185	185	
<i>Charges constatées d'avance</i>	2 548	2 096	452
<i> dont charges constatées d'avance liées au surfinancement des engagements de retraite</i>	452		452
<i> dont autres charges constatées d'avance</i>	2 096	2 096	
Total	166 362	165 386	976

Produits à recevoir

Le solde des clients est essentiellement constitué des revenus reconnus au titre du mois de décembre 2021. Ils seront facturés et perçus début 2022.

Valeurs brutes en k€	Montant
Clients	16 741
Clients factures à établir	146 100
Fournisseurs - débiteur	60
Fournisseurs - avance CCSS/ONSS	11
Total	162 913

Valeurs mobilières de placement

Valeurs en k€	Montant
Valeur brute comptable	111 640
Dépréciation au 31 décembre 2021	0
Valeur nette comptable des VMP	111 640
Valeur liquidative des VMP au 31 décembre 2021	112 462
Plus-value latente au 31 décembre 2021	822

Provisions

Valeurs en k€	Provisions au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	365		355	10
Provisions pour charges	1 273	506	1 273	506
Total	1 638	506	1 628	516

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 189 763 keuros et le classement par échéance s'établit comme suit :

Valeurs en k€	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Emprunts et dettes financières diverses	17		17
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 801	66 801	
Dettes fiscales et sociales	120 716	120 716	
Autres dettes	2 228	2 228	
Total	189 763	189 746	17

Charges à payer

Le total des charges à payer à la clôture de l'exercice s'élève à 180 351 keuros et se détaille comme suit :

Valeurs en k€	Montant
Fournisseurs - Factures à recevoir	65 788
Charges à payer - Congés à payer (y compris charges)	2 326
Charges à payer - Primes à payer (y compris charges)	86 295
Participation et abondement (y compris charges patronales)	24 399
Indemnité à payer (y compris charges patronales)	471
Charges à payer - Taxe d'apprentissage	18
Charges à payer - Formation professionnelle continue	15
Charges à payer - Effort construction	148
Charges à payer - Agefiph	31
Charges à payer - Cvae	487
Charges à payer - Taxe sur les dépenses de publicité	1
Charges à payer - Autres éléments	373
Total	180 351

Comptes de régularisationProduits et charges constatés d'avance

Les produits et charges constatés d'avance sont répartis par nature comme suit :

Valeurs en k€	Produits constatés d'avance	Charges constatées d'avance
En résultat d'exploitation		2 548
Total		2 548

Charges constatées d'avance liées aux engagements de retraite

Charges constatées d'avance au titre du montant net des engagements de retraite en k€	Au 31 décembre 2021
Engagement	-552
Assurance	1 048
Ecart actuariels	-44
Total	452

Evolution du capital

	Nombre	Valeur Nominale
Titres composant le capital au début d'exercice	10 975	148,91
Mouvements de l'exercice		
Titres composant le capital à la fin de l'exercice	10 975	148,91

Distribution des dividendes au titre des trois derniers exercices

Au titre des derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2018 114 048 keuros
- Exercice clos le 31 décembre 2019 102 500 keuros
- Exercice clos le 31 décembre 2020 178 901 keuros

Variation des capitaux propres

En k€	Capital	Acompte sur dividendes	Primes et réserves	Résultat	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2020	1 634	-29 000	26 238	191 087	189 959
Affectation du résultat 2020		29 000	12 186	-191 087	-149 901
Comptabilisation des engagements de retraite			969		969
Résultat 2021				173 926	173 926
Capitaux propres au 31 décembre 2021	1 634		39 393	173 926	214 953

5. AUTRES INFORMATIONS

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen au cours de la période a été de 138 personnes.

Au 31 décembre 2021, l'effectif est de 147 personnes dont 127 cadres, 19 non-cadres et 1 apprenti (sans tenir compte du prorata au titre du temps partiel).

Ces données n'incluent pas les effectifs des succursales italienne et luxembourgeoise.

Engagements et caution

Au terme d'un contrat de bail commercial conclu le 30 juillet 2014 entre les sociétés GALAXIE VENDOME et DNCA Finance a donné une garantie de paiement autonome à première demande auprès de BNP Paribas au profit de la société GALAXIE VENDOME pour un montant de 1 915 keuros représentant au maximum l'équivalent de 12 mois de loyers. Cette garantie expirera le 31 décembre 2024.

La société a octroyé une garantie bancaire au propriétaire des locaux où elle a établi ses activités luxembourgeoises, pour un montant de 21 keuros.

La société a également octroyé une garantie bancaire au propriétaire des locaux où elle a établi ses activités luxembourgeoises, pour un montant de 52,5 keuros.

Engagements de location immobilière

Au titre des baux immobiliers, DNCA Finance a un engagement de versement de :

- 6 170 keuros HT (hors charges locatives) en France
- 879 keuros (hors charges locatives) en Italie.
- 306 keuros (hors charges locatives) au Luxembourg

Consolidation

L'ensemble consolidé le plus grand dans lequel les données financières de DNCA Finance sont intégrées est BPCE, dont le siège social se trouve 50 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris (RCS Paris 493 455 042). Les comptes consolidés du Groupe BPCE sont disponibles sur le site internet www.groupebpce.fr.

L'ensemble consolidé le plus petit dans lequel les données financières de DNCA Finance sont intégrées est Natixis Investment Managers, dont le siège social se trouve 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris (RCS Paris 453 952 681).

Evènements postérieurs à la clôture

Depuis le 1^{er} janvier 2022 jusqu'à la date d'arrêté des comptes par le gérant, aucun évènement nécessitant une mention dans l'annexe n'a été identifié.